

HOMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EN CONTEXTE AFRICAIN : ESSAI DE CONSTRUCTION D'UNE TYPOLOGIE

KOUDOU Opadou

Professeur Titulaire de Psychologie

Laboratoire d'Etudes et de Prévention en Psychoéducation (LEPPE)

Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire).

22 BP 603 Abidjan 22

opakoudou@yahoo.fr

+225 07 49 99 15 45

KOUAME N'guessan Edwige Marina Ghislaine

Maitre-Assistante

*Laboratoire d'Etude et de Prévention de la Délinquance et des
Violences, UFR Criminologie*

Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire).

01 BP V 34 Abidjan 01

ghislainekouame@yahoo.fr

+225 07 08 25 10 35

Résumé

L'étude a pour objectif de décrire les formes de violences subies par des hommes en contexte Africain particulièrement Ivoirien. L'hypothèse stipule que même si le phénomène semble moins répandu ou bénéficie de la loi du silence, dans l'ensemble il n'y a pas de différence de formes de violence au regard de l'universalité du psychisme humain. La spécificité peut résider dans le choix d'une forme susceptible d'affecter le plus le conjoint. L'échantillon a progressivement été établi à l'aide de la procédure de la boule de neige et de l'accord des participants. Le paradigme est descriptif. La recherche documentaire et l'entretien ont permis de recueillir des données. Ayant utilisé la méthode de recherche phénoménologique et privilégié l'entretien, l'analyse qualitative et l'analyse de contenu ont été retenues.

L'étude montre que les situations exposées sont conformes aux qualifications des violences basées sur le genre et des violences conjugales. Certains hommes sont davantage confrontés à des chantages affectifs notamment le refus de leur faire la cuisine et ou d'avoir des relations

sexuelles. Des attitudes violentes qui causent des préjudices et visent à exercer et à maintenir un pouvoir ou un contrôle sur l'autre.

Mots clés : Violences basées sur le genre, violences conjugales, hommes, contexte Africain.

Abstract

The study aims to describe the forms of violence experienced by men in the African context, particularly in Ivory Coast. The hypothesis states that even if the phenomenon seems less widespread or benefits from a culture of silence, overall there is no difference in forms of violence considering the universality of the human psyche. The specificity may lie in the choice of a form likely to affect the partner the most. The sample was gradually established using the snowball sampling method and with the agreement of the participants. The paradigm is descriptive. Documentary research and interviews made it possible to collect data. Using the phenomenological research method and prioritizing interviews, qualitative analysis and content analysis were employed. The study shows that the situations described conform to the qualifications of gender-based violence and domestic violence. Some men are more confronted with emotional blackmail, particularly the refusal to cook for them or to have sexual relations. These violent behaviors cause harm and are intended to exert and maintain power or control over the other person.

Keywords: Gender-based violence, domestic violence, men, African context.

1- Introduction

Plusieurs rapports d'études et d'études empiriques ont défini et décrit des formes de violences basées sur le genre.

La mobilisation des organismes non-gouvernementaux, internationaux et nationaux, celle des structures étatiques des pays (ayant ratifié les différentes conventions sur l'élimination de toute forme de discriminations et de violences en lien avec le genre), reconnaissant dans leurs principes directeurs, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (Nations Unies, 1948), montre l'engagement de tous pour la lutte contre les

Violences Basées sur le Genre (VBG). On ne peut évoquer la question des violences basées sur le genre sans faire référence à certains instruments internationaux notamment la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (DEVEF), convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).

Selon la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Nations Unies, 1993), le terme « violence à l'égard des femmes » désigne tous les actes de violences dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la vie privée.

La convention d'Istanbul (2011) est plus inclusive, car intègre à cette définition de la Déclaration, la violence faite aux hommes, enfants et un volet économique. Cette terminologie englobe ainsi, tous les actes de violence qui entraînent pour les femmes, ou sont susceptibles d'entraîner des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économiques, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée.

On en déduit que la violence basée sur le genre peut être sexuelle, physique, psychologique et économique, et comprend des actes, tentatives ou menaces, commis avec force, manipulation ou contrainte et sans le consentement éclairé de la victime. Ces actes de violences peuvent être perpétrés tant dans la sphère privée que public.

Pour éviter toute discrimination dans la définition du mot « genre » qui semblait s'apparenter exclusivement à la femme, la

convention d'Istanbul (2011), en son article 3 (c), définit le genre comme « les rôles, comportements, activités et attributions socialement construits, et qu'une société donnée considère appropriés pour les femmes et les hommes ».

La violence basée sur le genre est la violence dirigée spécifiquement contre un homme ou une femme en raison de son genre.¹

Selon la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG : “ Ce sont des violences perpétrées sur la base des stéréotypes. Elles concernent tout acte dirigé contre un homme ou une femme du fait des rapports sociaux inégalitaires régissant la communauté et défavorisant un groupe. La Violence Basée sur le Genre est un terme générique pour désigner tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré d'autrui, et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes/filles et garçons”.²

Le Comité permanent inter-organisations (Inter-Agency Standing Committee) dans ses directives relatives à la VBG (2015, p. 5), définit la violence basée sur le genre comme “tout acte préjudiciable commis contre le gré de quelqu'un en se fondant sur les différences établies par la société entre les hommes et les femmes (le genre). Sont concernés, tous les actes causant un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles, la menace de tels actes, la contrainte et d'autres privations de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée”.

On observe que, la violence basée sur le genre (VBG) est l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues, qui affecte des personnes dans le monde entier. Les conséquences de cette forme de violence peuvent dépasser le niveau individuel et toucher des familles et des communautés entières (OIM, 2018).

¹ https://ceci.org/uploads/Import/livret-n03-outillons-contre-les-vbg-1_2024-06-162940_drna.pdf

² Rapport 2018 d'analyse statistique sur les Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire

Pour l'organisme Cowater Internationale (2020), la violence basée sur le genre (VBG) est une violation des droits de la personne, nuisant à la sûreté, la sécurité, la santé et la dignité.³

L'expression VBG est aussi utilisée afin de référer à toute forme de violence liée aux rôles socialement attribués aux hommes, aux femmes, aux garçons et aux filles, tout comme les violences contre les hommes en relation avec les normes de masculinité et/ ou les violences contre les personnes et les groupes homosexuels, bisexuels ou transgenres en relation avec les normes et l'identité sexuelle.⁴

Les violences basées sur le genre constituent l'ensemble des abus, moyens de coercition et menaces physique, sexuels, émotionnels, psychologiques, économiques et éducatifs à l'encontre d'un individu en raison de son genre ou son identité sexuelle. Elles portent atteinte à l'autonomie, la dignité et la santé (mentale et physique) et la sécurité des victimes.⁵

Pour l'USAID (2023), la violence fondée sur le genre est toute menace ou tout acte préjudiciable dirigé contre une personne ou un groupe en raison du sexe, du genre, de l'identité ou de l'expression de genre, des caractéristiques sexuelles ou de l'orientation sexuelle, réels ou perçus, et/ou du manque d'adhésion à diverses normes socialement construites autour de la masculinité et de la féminité.⁶

La violence basée sur le genre (VBG), parfois aussi appelée violence sexiste, se réfère à l'ensemble des actes nuisibles, dirigés contre un individu ou un groupe d'individus en raison de leur identité de genre. Elle prend racine dans l'inégalité entre les sexes, l'abus de pouvoir et les normes néfastes.

³ Violence basée sur le genre, Outil de programmation. Pour les projets et partenaires de Cowater international GBV-Response-Tool-FINAL_201204_Français-final-1

⁴ https://equipop.org/wp-content/uploads/2022/03/equipop_guide-VBG_digital.pdf

⁵ Agarwal, A. and Golwalkar, R. 2022. EngenderHealth Language Guide for Gender-Based Violence. Washington, D.C. : EngenderHealth

⁶ <https://www.usaid.gov/what-we-do/gender-equality-and-womens-empowerment/reducing-gender-based-violence>.

L'expression est également parfois utilisée pour décrire la violence à l'encontre des populations LGBTQI+, s'agissant de la discrimination dont elles font l'objet, liée en particulier aux normes de masculinité/féminité et/ou de genre.⁷

On note que même si ce sont les femmes qui souffrent de façon disproportionnée de VBG, les hommes, les garçons et les populations LGBTQI+ en sont souvent victimes.

On remarque une variabilité et une évolution dans la définition des violences basées sur le genre qui sont le plus en plus en relation avec les contextes dans lesquels ces violences se produisent.

Des données livresques et factuelles, on retient qu'il y a approximativement six (6) grandes catégories de VBG ; notamment les violences physiques, les violences sexuelles, les violences émotionnelles et psychologiques, les violences socio-économiques, les violences culturelles ou pratiques traditionnelles nuisibles et les violences institutionnelles.

On note également, au regard des analyses faites, que de nombreuses formes de VBG au regard du fait qu'elles aient été reléguées dans la sphère privée, ont mis du temps à être dénoncées en raison du déni culturel et de la « minimisation » de celles-ci. C'est l'exemple des violences domestiques. La violence domestique revêt plusieurs aspects et inclut les autres formes de violences basées sur le genre.

Selon la convention d'Istanbul (2011) en son article 3 (b), le terme « violence domestique » désigne tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime.⁸

⁷ [https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence#:~:text=La%20violence%20bas%C3%A9e%20sur%20le,pouvoir%20et%20les%20normes%20n%C3%A9fastes,Formes%20de%20violence%20|%20ONU%20Femmes%20\(unwomen.org\)](https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence#:~:text=La%20violence%20bas%C3%A9e%20sur%20le,pouvoir%20et%20les%20normes%20n%C3%A9fastes,Formes%20de%20violence%20|%20ONU%20Femmes%20(unwomen.org))

⁸ Rapport explicatif – STCE 210 – Violence à l'égard des femmes et violence domestique

La violence domestique fait donc référence aux actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui se déroulent au sein de la famille ou du foyer, peu importe la nature des liens (biologiques ou familiaux) tels que reconnus en Droit.

La violence domestique inclut aussi, principalement, deux types de violence : la violence entre partenaires intimes, qu'il s'agisse de conjoints ou de partenaires actuels ou anciens, et la violence intergénérationnelle qui survient généralement entre des parents et des enfants. Il s'agit d'une définition s'appliquant indifféremment aux deux sexes couvrant les victimes et les auteurs des deux sexes.⁹

Selon les termes de cette convention, la violence domestique qui se produit entre partenaires intimes inclut la violence physique, sexuelle, psychologique ou économique entre conjoints actuels ou anciens et entre partenaires actuels, habituels ou anciens. Elle constitue une forme de violence qui affecte les femmes de manière disproportionnée et se caractérise par une nette distinction des genres.¹⁰

Bien que le terme ‘‘domestique’’ puisse sembler limitatif quant au contexte dans lequel cette violence se produit, il faut souligner que la violence se poursuit souvent après la fin d'une relation. Les rédacteurs ont donc convenu que la résidence conjointe de la victime et de l'auteur n'est pas requise.¹¹

Pour Agarwal et Golwalkar (2022), les violences entre partenaires intimes (VPI) désignent tout acte commis par le (la) partenaire ou l'époux (se) actuel ou ancien qui cause un préjudice émotionnel/psychologique, physique ou sexuel. Ces violences interviennent dans les relations tant entre partenaires de sexes opposés que de même sexe.

La violence domestique, également appelée abus domestique ou violence entre partenaires intimes, est tout

⁹ Rapport explicatif – STCE 210 – Violence à l'égard des femmes et violence domestique

¹⁰ Rapport explicatif – STCE 210 – Violence à l'égard des femmes et violence domestique

¹¹ Rapport explicatif – STCE 210 – Violence à l'égard des femmes et violence domestique

modèle de comportement visant à exercer et à maintenir un pouvoir ou contrôle sur l'autre. Elle englobe toutes les sortes d'actes physiques, sexuels, émotionnels, économiques et psychologiques (ou la menace de tels actes) de nature à influencer une autre personne. À l'échelle mondiale, c'est l'une des formes de violence les plus courantes subies par les femmes.¹²

Si la littérature en matière de VBG est très riche et diversifiée, il faut noter qu'elle est abordée majoritairement sous l'angle des violences faites aux femmes. L'examen de la littérature scientifique indique des écrits portant sur les violences faites aux hommes par les femmes.

Selon Vasseur, Dupont et Rey-Salmon (2020), En 2016, 85 424 victimes ont déposé plainte pour violences physiques de la part de leur conjoint(e), dont 10 796 hommes (9 % de plus qu'en 2015). Aussi, les hommes représenteraient 27 % des cas de violences conjugales et 17 % des cas mortels. Si l'on considère que « tous les trois jours, une femme décède sous les coups de son conjoint, tous les 14 jours, un homme décède sous les coups de sa conjointe ».

Ces auteurs indiquent également que, la délégation aux victimes du ministère de l'Intérieur révèle qu'au cours de l'année 2017, 16 hommes sont morts, tués par leur compagne ou ex-compagne et aucun n'a été tué par un compagnon. En comparaison, l'année précédente, 28 hommes sont morts, tués par leur conjointe ou ex conjoint et un seul tué par un compagnon.

Vasseur, Dupont et Rey-Salmon (2020) notent que l'ouvrage de Sophie Torrent basé sur des témoignages, explore la dynamique relationnelle au sein du couple et essaie de trouver les spécificités des violences faites aux hommes. Elle aborde les similitudes dans les formes de violences. Les conjointes peuvent

¹² <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence#:~:text=La%20violence%20bas%C3%A9e%20sur%20le,pouvoir%20et%20les%20normes%20n%C3%A9fastes> Formes de violence | ONU Femmes (unwomen.org).

exercer des violences psychologiques. La dévalorisation, l’humiliation, la jalousie et la volonté de contrôle ne sont pas l’apanage d’un sexe. En ce qui concerne les violences physiques, les femmes griffent et mordent alors que les hommes ont le plus souvent recours à leurs poings. Ainsi, pour compenser la différence de force musculaire, les conjointes violentes peuvent avoir recours plus facilement à des ustensiles ou à des armes. L’auteure mentionne que la femme peut se servir de la sexualité pour humilier son mari. La conjointe peut aussi installer un jeu pervers où elle provoque le désir volontairement pour mieux se refuser ensuite.

Ils concluent que ces données révèlent que les violences conjugales commises à l’égard des hommes existent et qu’elles sont essentiellement commises par des femmes, bien qu’elles soient peu rapportées dans la littérature.

Selon une étude au Québec, en 2023, 27 082 personnes ont été victimes d’infractions contre la personne en contexte conjugal, dont 20 590 femmes et 6 492 hommes.¹³

Cette étude indique que le nombre de victimes a augmenté entre 2005 et 2023, tant chez les femmes que chez les hommes. Même si la hausse est plus marquée chez les hommes (125 % contre 41 %).¹⁴

Elle note que certaines infractions commises en contexte conjugal sont particulièrement violentes et susceptibles d’entraîner des blessures. Ainsi, 20 554 personnes ont été victimes d’infractions violentes susceptibles de causer des blessures dans un contexte conjugal. Cela représente une hausse de 66 % par rapport aux 12 383 victimes dénombrées en 2005. Les services policiers ont enregistré :

- 15 078 victimes féminines, en hausse de 46 % par rapport à 2005;

¹³ <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/violence-contexte-conjugal#note-desc-1>

¹⁴ <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/violence-contexte-conjugal#note-desc-1>

- 5 476 victimes masculines, en hausse de 169 % par rapport à 2005.¹⁵

Cavalin (2013) dans son étude compare les données sur les violences conjugales subies par les hommes et les femmes, en France et aux États-Unis. Elle souligne que, bien que les femmes soient majoritairement victimes, une proportion non négligeable d'homme rapporte également des expériences de violences subies.

Statistique Canada (2021) indique également que, les hommes représentent une proportion significative des victimes déclarées, même si les femmes demeurent les principales victimes.

L'étude de Kolbe et Büttner (2020), observe une variation des taux de violence sur les hommes, allant de 3,4% à 20,3%. Selon cette étude, ces hommes victimes auraient eux-mêmes d'abord victimisés leurs épouses.

Du point de vue de la typologie, Lindstrøm (2018) indique que les hommes subissent des violences psychologiques et émotionnelles surtout. Ces résultats vont dans le sens de ceux de l'étude de Alsawalqa (2021) ; laquelle observe qu'en zone arabe, les hommes subissent des violences psychologiques, émotionnelles et verbales, un contrôle coercitif, une négligence affective et des violences physiques. Spikol, McGlinchey et Armour (2020), dans une enquête mixte, mettent en évidence les violences psychologiques, physiques, économiques et leurs impacts sur la santé mentale. Reis, Moleiro et Arriaga (2024), décrivent des formes variées et insistent sur les violences sexuelles et économiques.

L'institut national de santé publique du Québec (2021) rapporte que 30% des hommes au Québec ont mentionné avoir

¹⁵ <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/violence-contexte-conjugal#note-desc-1>

été victimes de violence psychologique, physique ou sexuelle par un partenaire intime au cours de leur vie.

Dans le contexte africain, des études de Chouala (2008) ainsi que Bawa et Pello (2024) montrent une réalité commune des précédents auteurs, celles de la violence faites aux hommes malgré la forte pression traditionnelle andocentriste.

Chouala (2008), note une complexification de la problématique, il souligne la nécessité de « déféminiser » un tant soit peu les violences conjugales et domestiques en prenant en compte les situations dans lesquelles celles-ci s'exercent sur les personnes de sexe masculin. L'auteur observe que le moins que l'on puisse dire est que les violences conjugales et domestiques revêtent une multiplicité de formes dont certaines, à cause de leur caractère ordinaire, routinier et banal, deviennent presque invisibles tant pour les chercheurs en relations de genre que pour les activistes qui luttent contre les violences faites aux femmes.

En ce qui concerne les particularités, il indique que le principal pouvoir de domination de la femme sur l'homme est ainsi le sexe. L'une des modalités principales de rétorsion de l'homme par la femme est la punition sexuelle qui consiste en la suspension unilatérale par celle-ci de l'acte sexuel au sein de la relation de couple. Le sexe apparaît ici comme un véritable objet ambivalent ; critère d'infériorisation sociale de la femme, le sexe devient aussi un lieu où s'exerce la revanche des femmes infériorisées et dominées au sein du couple.

La femme qui veut procéder à la persécution psychologique de l'homme choisit d'abord de recourir à la fermeture de tout accès du conjoint à son robinet de charmes mais également dans le boycott des tâches ménagères. Nombre de femmes au foyer utilisent le boycott des tâches ménagères comme l'une des armes de la "correction" des époux fautifs ou coupables. La modalité dominante dans ce répertoire est ce qu'on pourrait appeler "l'opération marmites mortes" qui

renvoie à la suspension par la femme de toute activité culinaire au sein du foyer.

Selon le Rapport d'analyse statistique 2018 sur les Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire, sur 2744 des cas de violences basées sur le genre, 222 sont de sexe masculin et 8,93% des auteurs sont de sexe féminin. Les types de violences faites aux hommes sont : viols, agressions sexuelles, agressions physiques, déni des ressources, d'opportunités et de services ainsi que les violences psychologiques/émotionnelles.

Les violences conjugales constituent un problème de santé publique même si la littérature sur les hommes victimes n'est pas suffisamment renseignée. Construire une typologie adaptée au contexte africain permet de :

- Rendre visibles des formes spécifiques
- Orienter les politiques publiques et services d'aide aux victimes

La plupart des typologies et instruments proviennent du Nord et ciblent surtout les femmes. Peu de travaux sur le contexte africain et spécifiques aux hommes. Concevoir une typologie contextualisée est donc une contribution méthodologique et théorique.

L'hypothèse stipule que même si le phénomène semble moins répandu ou bénéficie de la loi du silence, dans l'ensemble, il n'y a pas de différence de formes, au regard de l'universalité du psychisme humain. La spécificité peut résider dans le choix d'une forme susceptible de plus affecter le conjoint. L'étude a pour objectif de décrire les formes de violence subies par les hommes en contexte africain.

Dans cette étude, contrairement aux formes indiquées en général dans la littérature, les violences habituellement répertoriées (physiques, psychologiques, émotionnelles, sexuelles, économiques,...) se combinent avec deux types de

privation (sexuelle et alimentaire) en vue surtout de contraindre le partenaire, à le ‘vaincre’.

L'étude s'inscrit dans la théorie de Johnson, Leone et Xu (2014), qui est une théorie de la typologie. Cette typologie qui résulte des travaux empiriques insiste sur deux principaux types de violence conjugale : violence liée au contrôle coercitif et violence situationnelle.

Cette typologie a été testée et adaptée dans des études empiriques selon les auteurs pour les échantillons masculins. Il s'agit pour nous de vérifier si cette typologie peut être généralisée à notre contexte notamment dans une étude qualitative.

2- Méthodologie

2.1.Echantillonnage

Il n'existe pas de centre d'accueil d'hommes victimes de violences. Le milieu est donc ouvert. Sur la base des faits de violences rapportées dans notre entourage, des échanges avec des proches, ont permis d'identifier un cas d'homme victime de violence conjugale. L'étape suivante a consisté à prendre contact par le biais d'un proche discrètement avec la ‘victime’ dans un restaurant après que la ‘victime’ ait accepté de participer à l'enquête. La mise en confiance et le caractère confidentiel de l'information ont facilité l'acceptation. C'est au cours de cet entretien que nous avons eu connaissance dans le même quartier d'un autre cas d'homme violenté. La taille l'échantillon a progressivement été établie à l'aide de la procédure de la boule-de-neige et de l'accord des participants. L'échantillon s'est constitué grâce à l'alliage de la technique de boule-de-neige et de volontaire. De ce fait, nous avons eu dix (10) hommes victimes comme participants.

2.2. Paradigme de recherche

C'est une étude qualitative à visée descriptive. Il s'est agi de décrire simplement le phénomène ou le concept de violence basée sur le genre, en particulier les formes de violence conjugale subies par les hommes.

2.3. Méthodes de collecte des données

Les violences conjugales faites aux hommes étant très peu étudiés au regard de la littérature scientifique disponible, nous avons opté pour une méthode phénoménologique, dans une démarche exploratoire souvent utilisée comme première étape avant d'approfondir le sujet dans les recherches ultérieures.

Pour ce qui est des techniques, elles sont constituées des instruments qui permettent le recueil des données.

2-3-1- Recherche documentaire (fiche de lecture)

La recherche documentaire a consisté en la recension d'écrits sur la thématique des violences basées sur le genre, des textes et conventions relatifs aux droits de l'homme. Le moteur de recherche utilisé pour la documentation en ligne est Google.

L'outil sollicité pour la recension des données documentaires est la fiche de lecture. Elle a permis de dégager dans le contenu des documents consultés, les approches conceptuelles des violences basées sur le genre, les auteurs et les victimes de ces violences ainsi que les typologies de violences générales ou spécifiques.

2-3-2- Entretien (guide d'entretien semi-directif)

Nous avons eu recours à l'entretien semi-directif qui au regard des thèmes abordés donne plus de liberté à l'enquêté. Dans ce contexte, les informations ont été recueillies dans des entrevues individuelles à partir du guide d'entretien.

La confiance établie nous a permis de solliciter des entretiens en rassurant de la confidentialité des échanges et de leur anonymat. Nous avons eu ces rencontres dans la perspective d'écoute et aussi d'échanges. Les axes thématiques ont porté sur la connaissance des types de violences basées sur le genre, de leurs expériences de violences et celles dont-ils se sentaient victimes au regard des catégories conventionnelles présentées. Mais surtout des formes de violences spécifiques au contexte culturel africain. Il faut noter que les entretiens se sont déroulés suivant l'endroit préférentiel (restaurant) de l'interviewé. Aussi, avons-nous demandé la permission pour les enregistrements audio, mais ils ont pour la majorité opté pour les prises de notes qui conforte l'assurance de confidentialité et d'anonymat. Toutefois, des numéros allant de 1 à 10 leur ont été attribué pour des raisons d'organisation.

2-4- Méthode d'analyse et de traitement des données

Eu égard au sujet abordé, ayant utilisé la méthode de recherche phénoménologique et privilégié l'entretien, l'analyse qualitative et l'analyse de contenu ont été retenues.

2-4-1- Analyse qualitative

Elle est essentiellement de type phénoménologique, insistant sur le sens que chacun accorde à son action et non sur le déterminisme des faits. Aussi, consiste-t-elle en une analyse descriptive et compréhensive de l'action, visant à expliquer le phénomène sous l'angle perceptuel des personnes qui vivent l'expérience. Il s'agit de mettre l'accent sur l'expérience vécue par les participants à l'enquête et d'en extraire les caractères les plus significatifs.

Dans cette méthode, nous avons procédé à quatre phases : - mise en évidence du sens global du texte ; - identification des unités de signification ; - développement du

contenu des unités de signification ; - synthèse de l'ensemble des unités de signification (Dubouloz, 1996, p.311).

Dans cette approche, les hommes victimes de violences conjugales ont décrit leurs expériences vécues de victimisation : début, moment, raisons évoquées et types de violence.

Toutefois, pour avoir une empreinte quantitative dans notre démarche exploratoire, nous avons associé l'analyse de contenu.

2-4-2- Analyse de contenu

Ensemble de technique de communication, l'analyse de contenu est une analyse de signification qui se rapporte soit au contenu latent soit au contenu manifeste des discours. Elle sert à l'analyser et l'interprétation des textes par une procédure de classification ou de codification de la multitude de mots d'un texte à quelques catégories analytiques (Bardin, 1977 : 31- 43). Elle permet de faire une analyse descriptive et une analyse verticale du contenu. L'analyse descriptive de contenu a une approche quantitative fondée sur la fréquence d'apparition de certains éléments du message (Bardin, 1977 : 31- 43).

Cet article a opté pour la technique de catégorisation. Deux étapes ont été utilisées, l'inventaire des violences basées sur le genre (isolement des éléments) et la classification (répartition des éléments), celles dont les hommes sont particulièrement victimes dans un contexte africain.

Quels résultats avons-nous obtenus ?

3- Résultats

3-1- Types généraux de violence

L'analyse des données recueillies a permis d'identifier les formes de violences basées sur le genre à l'encontre des hommes par leurs conjointes. L'identification des violences dont ils sont victimes se présente suivant deux cas.

Dans le premier cas, les formes de violences ont été énumérées ; les victimes devaient indiquer celles pour lesquelles ils se sentaient concernés. Les choix sont les suivants :

<i>Formes de violences</i>	<i>Fréquence</i>
Violences physiques	2
Violences sexuelles	1
Violences émotionnelles et ou psychologiques	8
Violences économiques	1

Source : Enquête, auteurs 2025

On observe que huit hommes sur dix des interviewés, sont victimes de violences émotionnelles et ou psychologiques, 2 hommes sont physiquement violentés, 1 homme a subi des violences sexuelles et 1 homme est victime de violences économiques.

Pour le deuxième cas, les formes de violences conjugales ont été explicitées selon le référentiel du Centre d'étude et de coopération internationale (www.ceci.org): **livret de formation 3, " Outils-nous contre les violences basées sur le genre"**, que nous avons adaptés au genre masculin.

<i>Formes de violences</i>	<i>Description</i>
Violences sexuelles	Viol / Viol conjugal ; Exploitation sexuelle ; Abus sexuels ; Harcèlement sexuel ; Traite des personnes ; Esclavage sexuel ; Prostitution forcée ; Proxénétisme ; Circoncision ; Abus de rapport sexuel ; Attouchements sexuels forcés...
Violences émotionnelles	Attouchements sexuels forcés ; Grossesse forcée ; Ne pas parler ni répondre à l'autre ; Hurler sur l'autre ; Infidélités ; Refuser les visites de la famille ; Insulter

et /ou psychologiques	les parents de l'autre ; Associer son homme au manque de chance ; Ne pas écouter l'autre ; attribuer une fausse paternité ; Refuser de porter une grossesse du partenaire ; Refus d'avoir des rapports sexuels avec son homme sur une longue période ; Injures ; Dénigrement ; Espionnage ; Humiliation ; Manipulation ; Attaques verbales ; Scènes de jalousie ; Contrôle des activités ; Tentatives d'isolement des proches et des amis pouvant aller jusqu'à la séquestration ; Paroles insultantes et abaisantes ; Faire circuler des rumeurs dénigrantes ; Sabotage...
Pratiques traditionnelles nuisibles	Mariage forcé/précoce ; Mutilation génitale ; Lévirat (épouser la femme de son défunt frère ; Sororat (épouser la sœur de sa défunte femme) ; Travaux forcés dans les champs des futurs beaux-parents ; Rites de veuvages dégradants ; Pratiques nuptiales néfastes pour la santé
Violences physiques	Cracher ; Gifler ; Mordre ; Pincer ; Bousculer ; Ligoter ; Battre Les coups et blessures ; Mutilation génitale ; Bruler les organes génitaux ; Refuser un traitement médical ; Jeter des choses sur l'autre personne ; Meurtre ; Etouffer ; Etrangler ; Poignarder...
Violences économiques	Contrôle de l'ensemble des ressources par les femmes au sein du ménage ; Opposition des femmes à l'exercice de toute activité salariée pour contribuer aux besoins du ménage ; Refus de contribution des femmes en activité ayant des revenus aux dépenses du ménage ; Demande excessive d'argent pour des dépenses personnelles ; Négliger les besoins de la famille ; Refus de donner de l'argent à son homme en incapacité financière pour pouvoir satisfaire ses propres besoins et ceux des personnes à sa charge (enfants, parents âgés, etc.)...

Les enquêtés ont maintenant choisi en fonction des détails de chaque forme de violence. Les identifications sont les suivantes :

<i>Formes de violences</i>	<i>Fréquence</i>
Violences physiques	6
Violences sexuelles	2
Violences émotionnelles et ou psychologiques	10
Violences économiques	5

Source : Enquête, auteurs 2025

On observe que la totalité, c'est-à-dire dix des interviewés subissent des violences émotionnelles et ou psychologiques ; plus de la moitié soit six vivent des situations de violences physiques, cinq des violences économiques et deux ont été confrontés à des violences sexuelles.

On note un changement au niveau des fréquences entre les deux tableaux dans la validation des formes de violences subies. Ceci pourrait être lié au manque d'information sur la typologie variable des formes ou de violences par les victimes.

Les propos ci-dessous d'interviewés nous éclairent sur cet aspect.

Interviewé 3 : *“On n’a pas souvent tous ces détails. A ma connaissance, les campagnes qui incluent les hommes sont rares. C’est toujours adressé aux femmes à leurs droits etc.”*

Interviewé 8 : *“Si ce n’est pas vous qui nous présenté ces informations, je ne savais pas que même me coller une grossesse, alors qu’on s’est bien entendu qu’on ne ferait plus d’enfant, avec les difficultés de la vie et la cherté, c’est une violence psychologique. Je ne l’aurai peut-être jamais su. J’ai*

accepté la situation, mais ça fait que je n'ai plus trop confiance en elle sur certaines choses''.

L'analyse des réponses des interviewés permet d'extraire les propos suivants par catégories ou formes de violences.

Pour ce qui est de la violence physique par exemple, une victime affirme : *''Parfois pour des petits malentendus, elle crie, m'insulte et quand je prends la porte pour aller dehors, elle barre le chemin, me pousse,''.*

Une autre victime indique : *''Il m'est arrivé parfois de recevoir des choses qu'elle balance sur la tête ou le dos quand on se dispute''.*

En matière de Violences économiques à l'encontre des hommes, les propos des interviewés 5, 7 et 10 sont les suivants :

''Elle ne veut rien faire. Quand je me plains qu'elle fasse quelque chose pour les petits besoins de la maison, elle dit que je suis le chef de famille donc c'est mon devoir de m'occuper de tous, elle s'occupe des enfants et de la maison déjà''.

''Je vous assure que tout ce qu'il y a comme dépenses de la maison, c'est moi qui fais..... pourtant elle travaille. Elle dit son argent c'est pour elle, pas pour les dépenses de la maison. Je suis l'homme, c'est à moi de faire les dépenses de la maison''.

''..... Je la sollicitais de temps en temps pour des petits besoins de transport pour le rendez-vous d'entretien ou les boulots temporaires, franchement j'ai entendu des choses que je ne vais pas dire, humiliation, bavardages etc..... ''.

Les violences sexuelles sont également présentes dans cette étude.

Une des victimes affirme : *‘ J’avais une chérie dans le temps, son affaire de sexe était trop. Elle voulait chaque jour. En plus, un coup ne la satisfaisait pas. Je ne pouvais pas tenir son rythme..... ’*.

Une autre révèle: *‘ elle en a profité pour avoir des rapports sexuels avec moi pour tomber enceinte alors qu’on n’était plus en couple’*.

Les violences émotionnelles ou psychologiques contre les hommes sont très répandues au regard de la fréquence d’identification.

Interviewé 10 : *‘ des caprices, des bavardages tout le temps, je ne peux plus la supporter..... ’*.

Interviewé 2 : *‘ C’est son travail, des histoires qu’on peut régler dans le calme là, elle va crier te parler comme si tu étais n’importe qui. Chaque fois, elle va te rappeler qu’à tel moment elle t’a aidé ou soutenue, que tu n’étais rien, elle a supporté etc... ’*.

Interviewé 6 : *‘ Elle est sortie avec un type pas pour je ne sais quoi, je ne pouvais pas soupçonner ça d’elle sincèrement mais c’est Dieu qui l’a dévoilé. ... ’*.

Interviewé 2 : *‘ Mes parents ne viennent plus chez moi. Elle ne se comporte pas très bien avec eux. Quand ils viennent elle les reçoit d’une manière. Pour éviter certaines choses ils évitent de venir chez moi. ... ’*.

Interviewé 9 : *“ Je ne sais pas si toutes les femmes sont comme ça mais elle peut ne pas ne parler pendant 1 mois. Au début je me sentais mal, je demandais pardon et c’est quand elle est contente qu’elle te reparle... ”*.

Interviewé 4 : *“Franchement ce n’est pas facile, si tu salues une femme surtout jeune fille, elle va tellement te poser questions que tu vas t’énerver, sa jalousie là est trop”*.

Interviewé 5 : *“Avant, j’avais un code sur mon téléphone mais tellement il y avait des histoires, j’ai dû supprimer pour qu’elle ait accès à mes messageries”*.

Interviewé 3 : *“ Si je reçois un appel qu’elle soupçonne que c’est une femme, c’est des interrogations des scènes de jalousie même en présence des enfants. Elle fouille mon téléphone mon sac, mes poches dès que je dépose”*.

Les interviewés ont indiqué des attitudes qu’ils estiment être des formes de violences régulièrement utilisés contre eux. C’est-à-dire pour les contraindre à agir conformément aux exigences des femmes.

3-2- Types spécifiques de violences associées aux types généraux

Si les formes de violences pour la plupart sont connues et reconnues par les organismes ou organisations de lutte contre les violences basées sur le genre, grâce à l’analyse de contenu, nous avons identifié deux formes “insidieuses” de violences, qui au regard des définitions usuelles des violences basées sur le genre, ne sont intégrer clairement dans aucune typologie de violences officielles. Ce sont des actes qui se répandent de manière sournoise qui contraignent les hommes à agir. Elles

occupent plusieurs tableaux simultanément. Il s'agit notamment du refus de faire la cuisine pour son conjoint et du refus d'avoir des relations sexuelles avec son conjoint (la privation de sexe au conjoint) dans le but de le contraindre à satisfaire les exigences de sa conjointe.

<i>Autres formes de violences</i>	<i>Fréquence</i>
Refus de faire à manger	3
Refus d'avoir des relations sexuelles pour contraindre le conjoint	9

Source : Enquête auteurs, 2024

L'analyse montre que, trois des hommes de l'échantillon ont déjà été victimes du refus de leur conjointe de leur faire à manger et neuf vivent ou ont vécu des privations de sexe.

Si, dans notre adaptation du référentiel du Centre d'étude et de coopération internationale (www.ceci.org) du livret sur les violences basées sur le genre, on note le « refus d'avoir des rapports sexuels avec son homme sur une longue période », il faut faire la différence avec cette forme de privation sexuelle. Dans le 1^{er} cas, le refus peut avoir des raisons de santé, psychologiques ou physiologiques contrairement au 2^{ème} ou le refus est utilisé comme de chantage affectif. Selon la majorité des hommes de l'étude, les femmes sont maitresses à ce jeu.

Quant au refus de faire la cuisine pour son conjoint, il n'apparaît dans aucun référentiel des formes ou catégories de violences basées sur le genre au regard de la documentation factuelle.

Interviewé 5 : *‘C'est leur arme fatale, (rire). Pour peu, elle te refuse au lit.....Elle va te priver de sexe jusqu'à ce que tu t'excuses, tu vas transformer toi-même ta raison en tort’.*

Interviewé 9 : *‘‘Vous savez, nos femmes connaissent nos faiblesses. Elles utilisent cela contre nous. Soit elle te refuse le sexe, soit elle ne touche plus l’argent de la popote, ne cuisine plus pour toi, elle laisse tout dans la main de la fille de maison’’*

Interviewé 3 : *‘‘Je vis cela actuellement même..... elle me boude et me refuse dans la chambre....’’*

Interviewé 10 : *‘‘Un jour, on était au lit, je voulais passer aux choses sérieuses, elle dit non et se lève. Je lui demande pourquoi ? Elle dit qu’elle ne fera pas ce que je veux parce que je ne fais pas ce qu’elle veut ou demande. J’ai supplié même mais refus catégorique jusqu’à ce que j’accepte de lui donner ce qu’elle n’avait demandé’’*

En effet, ces formes de violences non reconnu dans les conventions internationales sont plus liées au contexte africain.

En réalité, ces violences s’inscrivent dans la reproduction culturelles des valeurs transmises consciemment et ou inconsciemment aux filles. Ces attitudes se perçoivent comme des moyens de coercition sur homme pour l’obliger à agir ou réagir et satisfaire la demande de sa conjointe.

Si elles ne sont pas perçues de facto comme des violences à proprement considérées, elles n’en demeurent pas moins cependant, dès l’instant où leur caractère coercitif est réel.

4- Discussion et conclusion

L’étude montre que les situations exposées sont conformes aux qualifications des organismes, des auteurs tels que Cowater international (2020) et Agarwal et Golwalkar (2022).

En effet, selon Cowater international, la violence basée sur le genre (VBG) est une violation des droits de la personne, nuisant à la sûreté, la sécurité, la santé et la dignité.¹⁶

Ces violences constituent l'ensemble des abus, moyens de coercition et menaces physique, sexuels, émotionnels, psychologiques, économiques et éducatif à l'encontre d'un individu en raison de son genre ou son identité sexuelle. Elles portent atteinte à l'autonomie, la dignité et la santé (mentale et physique) et la sécurité des victimes.¹⁷ Certains hommes sont confrontés à des injures, des cris, des jets d'objet, des crises de jalousie, des grossesses non souhaitées qu'ils doivent assumer, des chantages affectifs notamment le refus de leur faire la cuisine et ou d'avoir des relations sexuelles. Des attitudes violentes qui causent un préjudice émotionnel/psychologique, physique ou sexuel entre le (la) partenaire ou l'époux (se) actuel ou ancien et visant à exercer et à maintenir un pouvoir ou contrôle sur l'autre, s'inscrivent dans la perspective des violences basées sur le genre au regard des approches conceptuelles dans la littérature convoquée (Vasseur, Dupont et Rey-Salmon (2020) ; Agarwal et Golwalkar (2022) ; Organisation des Nations Unies-Femmes (2024) ; Bawa et Pello (2024)).

Du point de vue des études portant sur les violences subies par les hommes, cet article corrobore les résultats des travaux de Chouala (2008) ; Kolbe et Büttner (2020) ; Lindstrøm (2018) ; Alsawalqa (2021) ; Scott-storey, O'Donnell, Ford-Gilboe, Varcoe, Whathen, Malcom et Vincent (2022) ; Spikol, McGlinchey et Armour (2020) ainsi que ceux de Reis, Moleiro et Arriaga (2024), sur des formes les plus récurrentes : psychologiques, émotionnelles, physiques, économiques et sexuelles.

¹⁶ Violence basée sur le genre, Outil de programmation Pour les projets et partenaires de Cowater (Cowater international)) GBV-Response-Tool-FINAL_201204_Francais-final-1

¹⁷ Agarwal, A. and Golwalkar, R. 2022. EngenderHealth Language Guide for Gender-Based Violence. Washington, D.C. : EngenderHealth

Cependant, cet article fait subsister parallèlement des formes insidieuses axées particulièrement sur la privation : privation sexuelle ou libidinale et privation alimentaire avec une intention : contraindre, faire céder, faire plier l'échine, faire mal là où ça fait « mal ». Les besoins jugés par les victimes, fondamentaux, au regard de la connaissance des besoins du partenaire dans ce domaine. L'acte est rationnel avec pour intention d'en tirer un bénéfice.

Les résultats bien que s'inscrivant dans la typologie de Johnson, Leone et Xu (2014), ajoutent un élément d'intentionnalité de l'acte de la partenaire. Une étude mixte, à la fois quantitative et qualitative pourrait être conduite pour enrichir la compréhension des violences sur les hommes avec une méthodologie particulière : un questionnaire d'auto-confession ou de victimisation (pour la démarche quantitative) et la boule-de-neige pour constituer l'échantillonnage de nature qualitative.

Au contraire de l'abondance des écrits sur la victimisation des femmes dans les foyers conjugaux, ceux portant sur les hommes victimes à notre connaissance sont moindres et plus particulièrement en Afrique. Le phénomène existe ; cependant, compte tenu des perceptions socioculturelles (celles-ci admettent difficilement que l'homme subisse des violences conjugales), bénéficie de " la loi du silence". Cet article contribue à l'avancée des connaissances sur le phénomène. Il a pour objectif de décrire les formes de violences subies par des hommes en contexte africain. Le milieu d'enquête est ouvert avec une méthode d'échantillonnage empirique notamment la boule-de-neige et l'acceptation préalable des participants à l'enquête. La théorie de référence est celle de Johnson, Leone et Xu (2014), essentiellement basée sur la typologie. Les outils sont la fiche de lecture et le guide d'entretien. La démarche étant qualitative, nous avons opté pour

l'approche phénoménologique. Les méthodes d'analyse sont l'analyse qualitative et l'analyse de contenu.

Les résultats indiquent que, les violences subies par des hommes en milieu conjugal existent et sont à peu près pareilles aux violences dont sont victimes les femmes, dans le contexte conjugal du point de vue des catégorisations. Toutefois, on note deux formes de violences spécifiquement subies par les hommes.

Ces résultats confirment que les formes habituellement observées chez les femmes victimes se retrouvent aussi chez les hommes (physiques, psychologiques, sexuelles, ...). Ces résultats confirment aussi ceux des auteurs sur ces formes de violences subies par les hommes (psychologiques, émotionnelles, physiques, sexuelle,...).

Cette typologie, globalement va dans le sens de la typologie de Johnson, Leone et Xu (2014), centrée sur deux principales formes (violences de coercition et violences situationnelles). Cependant, l'intentionnalité qui guide ces violences donne aux violences subies par les hommes un caractère particulier ; la privation de ce qui est considéré comme fondamental chez l'homme : privation de nourriture et privation de sexe. La victimisation de l'homme relève ainsi d'une sanction. Les résultats en dépit de leur pertinence ne peuvent être généralisés. Une étude quantitative avec une échelle de mesure de la violence en termes d'auto-confession, de violences cachées peut contribuer à enrichir sur le plan statistique la connaissance sur le phénomène, mais aussi à rendre plus visible la réalité des violences conjugales dont les hommes sont souvent victimes

Références bibliographiques

AGARWAL Amy et GOLWALKAR Renu, 2022.
EngenderHealth language guide for gender-based violence,

EngenderHealth, www.engenderhealth.org, Washington, D.C. consulté le 11 novembre 2023.

ALSAWALQA Rula Odeh, 2021. Une étude qualitative visant à étudier les expériences des victimes masculines de violences domestiques perpétrées par des femmes en Jordanie. National Library of Medicine (USA). *Psychologie actuelle* (Nouveau-Brunswick, N.J.), 42(7), 5505–5520. Publié en édition publique 2021 : 27 mai. <https://doi.org/10.1007/s12144-021-01905-2>.

BARDIN Laurence, 1977. *L'analyse de contenu*, Presses Universitaires de France, Paris

BAWA Ibn Habib, PELLO Sode Essokoudjowou Grâce, 2024. Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo. *Annales de l'Université de Moundou, Série A-FLASH Vol.11(1)*, Juin. 2024, aflash-revue-mdou.org, p- ISSN 2304-1056/e-ISSN 2707-68302.

CAVALIN Cathérine, 2014. « Interroger les femmes et les hommes au sujet des violences conjugales en France et aux Etats-Unis », *Revue française de sociologie*, 55(2), 327-361. Consulté le 03 février 2025.

CENTRE d'étude et de coopération internationale, 2024. *Livret n°03 : Outillons contre les violences basées sur le genre*. Récupéré de https://ceci.org/uploads/Import/livret-n03-outillons-contre-les-vbg-1_2024-06-162940_drna.pdf

CHOUALA Yves Alexandre, 2008. « La « belle famille » et « la famille élargie » : Acteurs des violences conjugales et domestiques dans les foyers Camerounais ». *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 27-28 |, mis en ligne le 19 juin 2008. URL : <http://journals.openedition.org/apad/3063> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.3063>. Consulté le 28 Juin 2025.

COMITE permanent inter-organisations (Inter-Agency Standing Committee), 2015. *Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire. Réduction des risques, promotion de la*

résilience et aide au relèvement. Récupéré sur <http://interagencystandingcommittee.org>, le 13 avril 2022.

CONSEIL de l'Europe, 2011. *Rapport explicatif de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et violence domestique*. Série des Traités du Conseil de l'Europe n° 210. Récupéré sur : www.coe.int le 28 août 2023.

COWATER International, 2020. *Violence basée sur le genre : Outil de programmation pour les projets et partenaires de Cowater*, Version finale. Récupéré sur : www.cowater/article%20vbg/GBV-Response-Tool-FINAL_201204_Francais-final-1.pdf, le 28 août 2023.

DUBOULOZ Claire-Jehanne, 1996. « Méthodes d'analyse de données en recherches qualitatives », in : *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*, Marie-Fabienne Fortin (Dir.), pp. 301-315, Décarie Éditeur, Montréal

EQUIPOP, 2022. *Violences basées sur le genre. Guide pour comprendre et agir*. https://equipop.org/wp-content/uploads/2022/03/equipop_guide-VBG_digital.pdf, récupéré le 28 août 2023.

INSTITUT National de Santé Publique du Québec, 2021. *Statistiques sur la violence conjugale*, <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/statistiques>, consulté le 27 janvier 2024.

INSTITUT de la Statistique du Québec, 2025. *Violence en contexte conjugal, Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes*, <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/violence-contexte-conjugal#note-desc-1>, consulté le 12 mai 2025.

JOHNSON Michael, LEONE Janel et XU Yili, 2014. « Terrorisme intime et violence conjugale situationnelle dans les enquêtes générales : ex-conjoints requis », *Violence à l'égard*

des femmes, février 2014, 20(2):186-207, Doi : 10.1177/1077801214521324.

KOLBE Verena et Andreas BÜTTNER, 2020. « Violence domestique à l'égard des hommes - Prévalence et facteurs de risque », *Deutsches Arzteblatt International*, 3 août 2020 ; 117(31-32), 534–541, National Library of Medicine (USA), <https://doi.org/10.3238/arztebl.2020.0534> ou <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33087241/>.

LINDSTRØM Ronja, 2018. *Intimate partner violence Against Men. A systematic review of how definition, study characteristics and quality affects prevalence*, masters programm, may 2018 Malmö University : faculty of Health and society, 205 06 Malmö, Institution of criminology.

MINISTÈRE de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, 2018. *Rapport d'analyse statistiques 2018 sur les violences basées sur le genre (VBG)*. Direction des Etudes, de la planification et des statistiques (DEPS). www.famille.gouv.ci , récupéré le 6 mars 2025.

ORGANISATION Internationale pour les Migrations, 2018. *Département des opérations et des situations d'urgence : Cadre institutionnel de lutte contre la violence basée sur le genre en situation de crise*. Récupéré sur : <https://www.oim.int/fr> , le 28 août 2023.

ORGANISATION des Nations Unies-Femmes, 2024. *Foire aux questions : formes de violences à l'égard des femmes et des filles*. <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence> , consulté le 12 décembre 2024.

REIS Eduardo, MOLEIRO Carla, ARRIAGA Patrícia, 2024. « Intimate Partner Violence Directed at Men: Experiences of Violence, Help-seeking, and Potential Gender Role Conflict Among Portuguese Men », *Sexuality & Culture*, 28:21–40 <https://doi.org/10.1007/s12119-023-10108-9> ou

<https://link.springer.com/content/pdf/10.1007/s12119-023-10108-9.pdf>.

SCOTT-STOREY Kelly, O'DONNELL Sue, FORD-GILBOE Marilyn, VARCOE Colleen, WATHEN Nadine, MALCOLM Jeannie et VINCENT Charlene, 2022. « Et les Hommes ? Une critique des expériences des hommes face à la violence entre partenaires intimes », *Traumatisme, violence et abus*, 30 janvier 2022. 24 (2), 858-872, National Library of Medicine (USA),

<https://doi.org/10.1177/15248380211043827>.

STATISTIQUE Canada, 2021. *La violence conjugale au Canada, 2019*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-X/2021001/article/00016-fra.htm>. Consulté le 27 janvier 2024.

SPIKOL Eric, MCGLINCHEY Emily, ARMOUR Chérie 2024. *Male Experiences of Intimate Partner Violence: The ME-IPV Study.*, Stress Trauma & Related Conditions (STARC) Research Centre, November 2024, School of Psychology, Queen's University Belfast,

https://pure.ulster.ac.uk/ws/portalfiles/portal/215415303/ME-IPV_Report_November_2024_Website_Version.pdf.

U.S. Agency for International Development, 2023. *Reducing gender-based violence*, <https://www.usaid.gov/what-we-do/gender-equality-and-womens-empowerment/reducing-gender-based-violence>, consulté le 4 octobre 2023.

VASSEUR Patricia., DUPONT Mélanie., REY-SALMON Caroline, 2020. *Hommes victimes de violences conjugales constats et perspectives*.

<https://doi.org/10.1016/j.medleg.2020.03.001>, consulté le 28 Juin 2025.